

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE.

Bulletin n° 89.

17 Août 1951.

SIGNALISATION LUMINEUSE.

La S.N.C.B., à l'instar des grands réseaux de chemins de fer étrangers, installe progressivement sur les principales lignes, une signalisation lumineuse de jour et de nuit.

Les premières expériences réalisées, dès avant la guerre, sur la ligne électrique à grand trafic de Bruxelles - Anvers, et sur la ligne particulièrement sinueuse de Namur - Charleroi, ont montré l'intérêt que la signalisation lumineuse présente à des titres divers.

Les lignes de Bruxelles - Charleroi et Linkebeek - Anvers Nord (trafic de marchandises) ont été systématiquement équipées. Il en sera de même des lignes dont l'électrification sera réalisée dans l'avenir.

On conçoit facilement que l'adoption d'une signalisation uniquement lumineuse, qui fait reposer toute la sécurité du trafic sur la perception de feux lumineux colorés, par le machiniste, doit s'accompagner de prescriptions très strictes, quant à la coloration de ces feux. Aucune confusion ne doit être possible, quelles que soient les conditions d'observation.

Des commissions internationales, réunissant les spécialistes de signalisation de divers pays, ont codifié depuis plusieurs années, les résultats de nombreux essais subjectifs.

Les méthodes de représentation de la colorimétrie ont été adoptées pour définir les couleurs des feux de signalisation et les tolérances admissibles. La colorimétrie, dont les bases ont été jetées par NEWTON, démontre que toute source lumineuse colorée résulte du mélange suivant un dosage déterminé, de trois sources colorées fondamentales.

La définition du dosage entraîne donc celle de la couleur. Des tolérances de dosage, découlent les tolérances de coloration.

Les principaux réseaux de chemin de fer, ont été amenés en conséquence à équiper leurs laboratoires de contrôle et de réception, d'appareils de mesure permettant le contrôle des fournitures qui leur sont faites; le Laboratoire du service de l'Electricité et de la Signalisation de la S.N.C.B. a, pour sa part, acquis un appareil spectrophotomètre de précision moyenne destiné aux réceptions, qui a déjà permis d'orienter les recherches en cours.

Les verreries, de leur côté, s'efforcent d'améliorer la qualité de leur fabrication et de se dégager du caractère artisanal et empirique de la production du verre coloré.

Les efforts actuels ont pour but d'obtenir des verres de couleur pure, homogène, et d'une transparence aussi grande que possible.

Ils sont menés en étroite collaboration par les services techniques de la S.N.C.B. et par diverses verreries belges et étrangères.

Nul doute qu'ils n'aboutissent à une amélioration de la qualité du matériel et, en dernier ressort, à une augmentation de la sécurité du trafic.